

Avantages

- Une solution rapide en 1 journée.
- Beaucoup d'échanges en groupe.
- Aucun examen à passer.
- Une possibilité de réduire la période probatoire.
- Une possibilité d'obtenir plus rapidement la totalité des points.

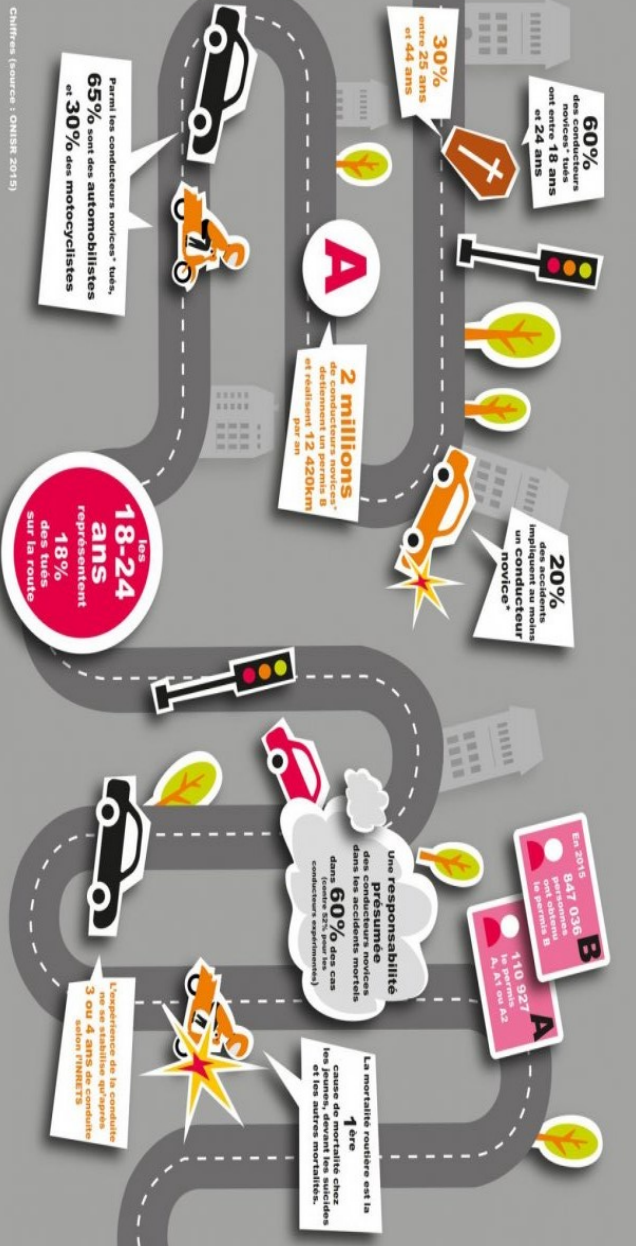
Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation requise pour l'animation de la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route



LABEL autoecole.fr

Ecole de conduite **Manu**
Gérant et responsable pédagogique
Mr COSTA NOBRE Manuel
Agence : Châtellerault, Jaunay-Marigny,
Pleumartin, Bonneuil-Matours
www.manu-ecoledeconduite.fr

POST PERMIS



Post-Permis

En conduite traditionnelle

Post-Permis

En conduite accompagnée

Se former en 7 heures

Inscription dans l'établissement labellisé.



OBJECTIFS :

- La formation a pour objectif d'améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes.
- D'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.
- Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.
- La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.



PROGRAMME :

- **Première partie : Formation théorique de 4 heures 15 réalisée en salle.**
- **Seconde partie : Formation pratique de 2 heures 45 réalisée en salle.**



DIPLOME VISE :

- Attestation de suivi de formation.
- La période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles
- Et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée).



EXAMEN :

Aucun examen final, ni de passage de permis.

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**